

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PREUILLY SUR CLAISE  
Séance du 1<sup>er</sup> Octobre 2020**

Le premier octobre deux mille vingt par convocation en date du 22 septembre 2020, le Conseil Municipal s'est légalement réuni à la Salle des Fêtes de Preully Sur Claise en présence de public, sous la présidence de Monsieur CHARRIER Jean-Paul, Maire.

**Présents :**

M.CHARRIER Jean-Paul Maire, M.THOREAU Gérard, Mme STAMFELJ Marie-José, M. ROBERT Henri Adjoints, Mme DEBERNE Yolande, M.BERNARD Bruno Délégué, M. VERON Jean-François, M. JALON Benjamin Délégué, Mme PÉROT Dorothée, Mme BOTTEMINE Charlotte, Mme CHEVRY Valérie, M. BARTHÉLÉMY Mathieu, et M. CRON Patrick.

**Absentes excusées:** Mme VENOT Charlène et Mme MERCIER Marion

Nombre de Conseillers en exercice: 15- Présents 13 - Votants 13- Le quorum étant atteint

La séance est ouverte à 18H30.

**Secrétaire de séance:** Mme BOTTEMINE Charlotte.

Approbation du Procès verbal du Conseil Municipal du 23/07/2020 adopté à l'unanimité des présents.

Monsieur Barthélémy fait remarquer que la dernière version modifiée du compte rendu n'a pas été affichée.

Monsieur le Maire propose de faire ajouter 2 délibérations à l'ordre du jour.

<b>2020-053 SUPPRESSION D'UN POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL <u>DELEGUE</u> Suite à une démission</b>
---

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier du 23 Septembre dernier adressé par Monsieur Jalon Benjamin, l'informant de sa démission de son poste de Conseiller Municipal Délégué à l'attractivité tout en conservant son poste de Conseiller Municipal.

Conformément à l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et sera transmise en Sous Préfecture.

Monsieur le Maire propose de supprimer le poste de Conseiller délégué à l'attractivité à compter du 1<sup>er</sup> Octobre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE la suppression du poste de Conseiller Municipal **Délégué** à compter du 1<sup>er</sup> Octobre, suite à la démission de M. Benjamin JALON.

En ce qui concerne le Site internet, M. Benjamin JALON conserve la fonction architecture et Monsieur Gérald HOUSSEAU sera chargé de l'exploitation du site.

Monsieur le Maire précise que M. Gérald HOUSSEAU ne travaillera pas seul, mais avec des Conseillers qui feront remonter les informations.

D'autre part, M. Benjamin JALON indique que la page Facebook est construite pour travailler à plusieurs.

En ce qui concerne le pôle attractivité, Monsieur le Maire reprend les fonctions à 100% de ce poste.

<b>2020-054 REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EHPAD</b>
---

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait désigné des délégués comme suit, en date du 23 Juillet dernier,

- Titulaires: Mme Marie-José STAMFELJ, M. Henri ROBERT

- Suppléants: M. Gérard THOREAU, Mme Dorothée PÉROT

et qu'il convient de rajouter Monsieur Jean-Paul CHARRIER Maire et Président du Conseil d'administration de l'EHPAD.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,  
DONNE un avis favorable pour nommer Monsieur Jean-Paul CHARRIER Maire et Président du Conseil d'administration de l'EHPAD en complément des autres délégués.

**2020-055 DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DE TRANSPORTS SCOLAIRES DU LOCHOIS**

Monsieur le Maire indique que le conseil Municipal doit désigner deux délégués titulaires et deux suppléants pour représenter la Commune au Syndicat de transports scolaires du Lochois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉSIGNE comme délégués les personnes suivantes en qualité de :

Titulaires: Madame Dorothée PEROT – Monsieur Gérard THOREAU

Suppléants: Monsieur Benjamin JALON – Monsieur Bruno BERNARD

**2020-056 DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA DÉFENSE– CORDEF-**

Le Ministère de la Défense a décidé, par une circulaire du 26 octobre 2001, la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune.

Cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'Etat de développer les relations entre les services des forces armées, le Ministère de la Défense, les élus et les concitoyens.

Le correspondant défense a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la Défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Il appartient au Conseil municipal de désigner ce délégué.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

DESIGNE comme correspondant défense M. Jean-François VÉRON.

**2020-057 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A L'ECOLE  
(Enseignement artistique)**

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs conventions ont été signées avec la Mairie de Descartes pour la mise à disposition de Monsieur ROY David Assistant d'Enseignement Artistique Principal afin d'exercer les fonctions d'intervenant pédagogique auprès des écoles.

Il propose de renouveler la mise à disposition de M. ROY dans le cadre d'intervenant pédagogique musical auprès des écoles à compter du 01 Septembre 2020 et jusqu' au 06 Juillet 2021 à raison d'une heure trente par semaine le mardi, avec les conditions énoncées dans la convention.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ACCEPTENT à l'unanimité cette proposition et chargent le Maire d'établir et de signer la convention correspondante avec la Mairie de Descartes. Le Maire précise que les dépenses pour la rentrée 2020/2021 seront imputées au budget communal et réparties avec les communes adhérentes au RPI au prorata du nombre d'élèves.

## 2020-058 CREDITS SCOLAIRES RENTRÉE 2020/2021

Les écoles publiques maternelle et élémentaire perçoivent chaque année des crédits permettant de répondre aux différents besoins d'équipement (fournitures et manuels scolaires, petit équipement divers). Les montants attribués par la collectivité aux écoles sont définis en fonction du nombre d'enfants scolarisés.

Les directeurs des écoles sont informés du montant dont leurs équipes disposent pour les achats évoqués ci-dessus.

Après avoir reçu l'état des enfants scolarisés, il s'avère que le nombre d'élèves est identique à celui de l'année précédente.

Monsieur le Maire propose de reconduire pour l'année 2020/2021 la dotation de 50€ par élève pour l'ensemble des 2 structures (maternelle et élémentaire) publiques soit  $50€ \times 65 \text{ élèves} = 3250€$  (**trois mille deux cent cinquante euros**).

Monsieur Mathieu BARTHÉLÉMY suggère d'augmenter de 10€ par élève la dotation, en raison des frais éventuellement engendrés par la Covid-19.

Il est rappelé que des travaux d'aménagement ont été effectués au sein de l'école et que la Commune met à disposition le bus avec chauffeur pour des sorties scolaires.

Elle prend en charge les différentes activités demandées par l'école.

Après réflexion, il est proposé de maintenir une participation à hauteur de 50€ par élève.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**ACCEPTENT** de verser une dotation de 50€ par élève soit **3250€ pour 65 élèves**.

## 2020-059 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire expose ce qui suit:

Vu le Code des Collectivités Territoriales

Vu le règlement intérieur en date du 31 août 2017

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement intérieur de l'accueil périscolaire sur les jours et horaires d'ouverture (article 2) et l'ajout d'un article relatif au Covid-19 :

- **Article 2 modifié:**

L'accueil périscolaire fonctionne en période scolaire. Les horaires d'ouverture sont déterminés comme suit:

- Le matin de 7H30 à 8H35
- L'après midi de 16H15 à 18H00
- Suppression du mercredi (L'accueil de loisirs sans hébergement prend le relais)

- **Article 6:** Pendant la période Covid-19, les parents et enfants ainsi que les enseignants et le personnel communal doivent impérativement appliquer le ou le(s) protocole(s) sanitaire(s) en vigueur prescrit(s) par l'éducation nationale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

SE PRONONCE favorablement sur les modifications apportées au règlement intérieur de l'accueil périscolaire.

APPROUVE le nouveau règlement de l'accueil périscolaire

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce nouveau Règlement intérieur.

**2020-060 PARTICIPATION FINANCIERE POUR UN ELEVE SCOLARISÉ EN CLASSE D'UNITÉ LOCALISÉE POUR INCLUSION SCOLAIRE (ULIS)**

Monsieur le Maire précise avoir reçu de M. Le Maire de Loches un état des élèves domiciliés dans notre commune et scolarisés dans leur commune en classe d'unité localisée pour inclusion scolaire (ULIS).

CONSIDERANT la circulaire n° 2015-129 du 21 août 2015 sur la scolarisation des élèves en situation de handicap,

CONSIDERANT l'inscription d'un enfant de Preuilly dans la classe ULIS de l'école de Loches, VU, le coût de scolarisation pour un élève scolarisé en maternelle soit 467,20€/an pour l'année scolaire 2018/2019

Mme Yolande DEBERNE insiste sur la nécessité d'aider financièrement pour les enfants scolarisés en classe ULIS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ACCEPTE DE VERSER une aide financière de 467,20€ pour les frais de scolarité de l'année 2018/2019 pour un enfant scolarisé en classe ULIS, domicilié dans notre commune.

**2020-061 FACTURATION CLE PERDUE**

Lors de la location des salles communales, un état des lieux est établi portant désignation des clés remises à disposition des utilisateurs.

Dans certains cas, Il est constaté une perte d'une ou plusieurs clé(s) prêtée(s). Par conséquent, il importe que soit déterminé un barème tarifaire afin d'en exiger le remboursement par l'émission d'un titre de recettes.

Monsieur le Maire propose de facturer la somme de 50€ par clé perdue.

Monsieur Jean-François VÉRON évoque de demander aux usagers un chèque caution. Cela paraît difficile de solliciter un chèque aux entreprises en raison du nombre important de remises de clés.

Le principe de facturation semble le mieux adapté.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de facturer la somme de **50€** par clé **non rendue** par les utilisateurs de salles communales.

**2020-062 RESTAURATION DE LA CHAPELLE DE TOUS LES SAINTS-2<sup>e</sup> tranche  
Complément subvention DRAC**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait délibéré le 17 Juillet 2019, quant à une demande de subventions pour la restauration de la Chapelle de tous les Saints 2<sup>e</sup> tranche. Après instruction du dossier, une convention attributive d'un montant de 63.862 euros représentant 40% de la dépense éligible a été envoyée par la DRAC. A ce titre, la Région pourrait apporter une aide complémentaire pour ces travaux.

Monsieur le Maire propose de solliciter de la DRAC un complément à la subvention déjà accordée, afin de lancer la 2<sup>e</sup> tranche de travaux et finaliser la réalisation de ce projet majeur pour la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus et CHARGE Monsieur le Maire de solliciter la DRAC pour une aide complémentaire.

**DEVELOPPEMENT D'UN PROJET MEDICAL REGIONAL DE SANTÉ**

Monsieur le Maire avait envoyé le compte rendu de la première réunion qui s'est tenue le 15 septembre dernier, à chaque Conseiller.

Les Maires du Grand Pressigny, Preuilly sur Claise et Yzeures sur Creuse, infirmières, pharmaciennes, orthophoniste, deux personnes de la Région chargées du projet, médecins, Vice Président, coordonnatrice de la CPTS Sud Lochois et la Vice Présidente de Loches Sud Touraine assistaient à la réunion.

Ce dispositif est piloté par la Région pour la création de 30 centres de santé sur 5 ans à raison d'un par département la 1<sup>ère</sup> année, puis le déploiement de 25 autres d'ici 2025 sur les territoires les plus fragiles avec 150 postes de médecins salariés. (Mais aucun projet en Touraine).

Compte tenu de la difficulté d'accès aux soins de premiers recours dans certains secteurs, la Région a décidé de créer le GIP PRO SANTÉ qui comprend initialement le Conseil Régional, l'ASSAD-HAD, L'APEC et les adhérents qui souhaitent s'y adjoindre.

Afin de pouvoir accueillir six à huit médecins salariés, des locaux de 150 m<sup>2</sup> seront nécessaires avec une mise à disposition gratuite par la Commune ou Communauté de Communes.

Les médecins salariés sont recrutés et rémunérés par la Région.

Les collectivités qui ont un projet de santé peuvent y accéder.

Monsieur le Maire rappelle que deux docteurs devraient partir en retraite dans les prochains mois.

Monsieur le Maire précise que c'est une volonté des trois Maires de s'engager dans ce projet. Une discussion s'est engagée avec les Conseillers.

Mme Valérie CHEVRY précise qu'elle était conviée à cette réunion en qualité d'orthophoniste, Une prochaine réunion est programmée le 13 Octobre prochain au Grand Pressigny.

#### **PROJET AGES&VIE**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait délibéré en décembre 2019 concernant un projet résidences avec la société AGES&VIE qui souhaite développer une nouvelle forme d'hébergement destinée aux personnes âgées en perte d'autonomie, qui ne peuvent plus résider à leur domicile mais qui veulent rester dans leur commune.

Le prix de vente du m<sup>2</sup> avait été fixé à 15€.

Monsieur le Maire a rencontré une personne de la Société Ages&Vie qui lui a présenté le projet de construction d'une maison d'accueil pour personnes âgées et/ou handicapées, composée de 2 bâtiments de 8 chambres chacun qui se décomposent comme suit:

- Changement de parcelles en réservant les suivantes: 612-613-614-615 pour une superficie totale de 3277 m<sup>2</sup> environ.
- La construction de deux bâtiments destinés au rez de chaussée à l'hébergement des personnes âgées et/ou handicapées.
- Deux logements par bâtiment situés au premier étage de la construction seront dédiés au personnel chargé du suivi des résidents.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société Ages&Vie souhaite réaliser les mêmes projets sur les Communes d'Yzeures sur Creuse et le Grand Pressigny.

Monsieur Mathieu BARTHELEMY souhaite connaître le prix de vente des terrains par ces deux Communes.

Monsieur Patrick CRON s'inquiète des projets de même construction par les communes voisines.

#### **2020-063 MISE EN ŒUVRE DE CHEQUES CADEAUX (BONS D'ACHAT)-**

Le Maire propose de mettre en place 3 Groupes de Réflexion sur les enjeux communaux: dont un pour:

1. Animations de Fin de d'Année – ce qui pourra inclure (liste non limitative):
  - Bons d'achat chez les commerçants locaux (quinzaine animations)

- Décorations
- Activités festives

Le principe de chèques cadeaux vise à maintenir le pouvoir d'achat chez les commerçants locaux impactés par la crise sanitaire de la covid-19, afin de favoriser le retour à la consommation.

Ces bons seront à dépenser exclusivement dans les commerces de Preuilley sur Claise.

En abondant ce dispositif à hauteur de 100 chèques de 20€, ce qui représente la somme de 2000€. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Pour chaque achat (minimum 10€) chez nos commerçants, un bon de participation sera remis au client à remplir (nom, prénom...).

Monsieur Mathieu BARTHÉLÉMY a remis au début de la réunion un tableau avec des probabilités concernant la rentabilité d'une opération liée à une tombola organisée par la Communauté de Communes. Il estime que cette tombola serait favorable aux commerces de Preuilley étant donné le grand nombre de commerces en rapport au nombre d'habitants et qu'il est encore temps d'y participer. Il n'est pas contre le projet de tombola exclusivement réservé aux commerces de la commune.

Monsieur Henri ROBERT insiste en indiquant que l'objectif d'aider le commerce local, était inscrit dans le programme électoral du mois de Mars.

Madame Yolande DEBERNE fait remarquer que le tableau vient d'être remis aux conseillers, et qu'ils manquent de temps pour l'examiner.

Une discussion s'est engagée à ce sujet.

Monsieur le Maire souhaite faire valider le tableau de probabilités remis par M. Mathieu Barthélémy, à Sud Touraine Active.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

**APPROUVE** les modalités d'attribution chèques cadeaux qui seront délivrés sous forme de bons d'achat de 20€ € pour un montant total de **2000 euros**, utilisables uniquement chez les commerçants de Preuilley.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

D'autres personnes peuvent intégrer la Commission Animations.

-----

## **CREATION DE DEUX GROUPES DE RÉFLEXION :**

### 2. Embellissement et signalétique – ce qui pourra inclure (liste non limitative):

- Entrées de bourg
- Signalétique touristique y compris patrimoniale
- Signalétique du quotidien
- Plaques de noms de rues

### 3. Circulations et mobilité – ce qui pourra inclure (liste non limitative):

- Piétons
- Vélos
- Poids lourds
- Stationnement

Les groupes de réflexions fonctionneront comme suit :

1. Pilotage par 2 à 5 personnes, membres du Conseil Municipal– ils définiront le périmètre d'action, prépareront et orienteront les travaux de la commission (après l'avoir constituée par cooptation);
  - Animations de fin d'année: Marie-José STAMFELJ, Yolande DEBERNE, Valérie CHEVRY, Marion MERCIER, Charlotte BOTTEMINE et Mathieu BARTHÉLÉMY.
  - Embellissement et signalétique: Gérard THOREAU, Marie-José STAMFELJ et Henri ROBERT
  - Circulations et mobilité: Henri ROBERT et Bruno BERNARD.
2. Groupe de travail d'environ 15 personnes cooptées (y compris les communes aux alentours pour Circulations et Mobilité: Bossay, Boussay). Le lancement du processus entraînera des candidatures validées par le groupe.

La première réunion visera à affiner les thématiques, liste et objectifs.  
La Commune de Bossay a déjà été prévenue de ce projet, afin de travailler ensemble. Les élus semblent ravis de cette proposition.
3. Consultations des parties prenantes (réunions publiques, etc.) – ces étapes équivaldront à associer la population à ces projets mais n'excluent pas une consultation plus formelle de l'ensemble de la population.

Les Membres du Conseil Municipal peuvent s'inscrire tout de suite à ces Commissions.

D'autres candidats extérieurs peuvent postuler, et seront éventuellement choisis en raison d'un nombre de places limitées.

Des décisions seront prises lors des réunions. Une orientation est prévue vers un engagement Label «*Petite Cité de Caractère*» avec une charte (Label le moins onéreux).

Madame le Maire de Beaulieu Lès Loches, dont la commune a obtenu ce label, est prête à aider dans cette démarche ainsi que la Communauté de Communes.

Les réunions pourront démarrer lorsque le choix des candidats sera fait. Leurs rôles: Proposition de budget et clarté des projets.

## INFORMATIONS DIVERSES:

- **Des travaux** sont prévus dans le centre bourg sur la RD725 (création de bateau pour accès au magasin appartenant à Karim (Epi services), ravalement de façade 2 rue Notre Dame et pose d'un avaloir dans le virage route de Loches. Pour la réalisation de ces travaux la route sera fermée 24H/24H du 5 Octobre au 16 Octobre.  
En ce qui concerne la réfection de l'avaloir endommagé, un dossier assurance est en cours.
- Monsieur Jean-François VÉRON fait remarquer que la Commission des travaux n'a pas été prévenue.
- D'autres travaux auront lieu pendant les vacances de la Toussaint, en bas de la rue de la République, qui accède Place du Champ de Foire.
- **L'équipe de Foot** Yzeures-Preuilley a gagné le dernier match. Dimanche prochain à 15H au stade municipal est prévue la coupe de France 4<sup>e</sup> tour. L'U.S Yzeures-Preuilley (D1) reçoit Bourges Foot (NAT.2). Benjamin JALON fait une proposition pour une vidéo de soutien. Monsieur le Maire invite à venir soutenir les joueurs.
- Monsieur Mathieu BARTHELEMY évoque la possibilité de créer une **commission «Offre médicale»**. Monsieur le Maire pense qu'il s'agit d'une bonne idée.
- Madame Yolande DEBERNE demande si un budget est dédié pour les **décorations de Noël**,

celui-ci sera proposé par le groupe de réflexion concerné.

- **Local** pour les personnes sans domicile fixe: Problème de serrure résolu.
- **Règlement intérieur** du Conseil municipal – Madame CHEVRY soulève la question de la rédaction du règlement intérieur- Monsieur le Maire doit consulter l’association des maires.
- **Passerelle** 2<sup>e</sup> tranche de travaux – Un bureau de contrôle agréé a été contacté pour un examen approfondi, afin d’engager d’autres travaux si nécessaire.
- **Devis Blaszyk (Place des Halles):** L’entreprise n’a pas envoyé le devis demandé.
- **Bilan piscine :** Il va être établi ultérieurement, car toutes les factures n’ont pas encore été reçues.
- **Eclairage public:** Un repérage de nuit est prévu pour relever les lampadaires en panne.
- **Bus B.G.E.** : Stationnement du bus le 18 Novembre à Preuilly de 13H à 16H30 pour aider les entrepreneurs- Diffusion sur le site Internet et sur le tableau lumineux.
- **Transfert de Véhicules** à la Communauté de Communes: Monsieur le Maire rappelle que les excédents financiers ont été conservés intégralement par la commune, que le personnel communal est parti en retraite et que le matériel doit être rendu.  
Pour l’instant des négociations sont en cours, malgré une procédure judiciaire au tribunal administratif.  
Le matériel doit être rendu ou racheté par la commune.
- **Terrain de Foot 5:** Proposition de pose d’un interrupteur afin d’éclairer le terrain la nuit, le Maire ne semble pas retenir cette solution.  
Dégradation du revêtement de sol suite à des passages de motos, Monsieur Robert a posé une chaîne à l’entrée du portillon pour bloquer l’accès.  
Madame Dorothee PÉROT fait part de son inquiétude sur le possible impact écologique, suite au revêtement aux abords de la rivière.

Le Conseil Municipal a délibéré 11 fois- Levée de séance à 21 heures.

2020-053 Suppression d’un post de conseiller municipal délégué Suite à une démission
2020-054 Représentation de la Commune au Conseil d’administration de l’EHPAD
2020-055 Désignation des délégués au Syndicat de Transports Scolaires Lochois
2020-056 Désignation d’un délégué à la défense- CORDEF-
2020-057 Convention de mise à disposition de personnel à l’école (Enseignement artistique)
2020-058 Crédits scolaires rentrée 2020-2021
2020-059 Modification du règlement intérieur de l’Accueil périscolaire
2020-060 Participation financière pour un élève scolarisé en classe ULIS
2020-061 Facturation clé perdue
2020-062 Restauration de la chapelle de tous les Saints 2 <sup>e</sup> tranche
2020-063 Mise en œuvre de chèques cadeaux (bons d’achat)



Noms	Signatures
<b>Jean-Paul CHARRIER</b> Maire	
<b>G�rard THOREAU</b> Premier Adjoint	
<b>Marie-Jos� STAMFELJ</b> Deuxi�me Adjointe	
<b>Henri ROBERT</b> Troisi�me Adjoint	
<b>Yolande DEBERNE</b> Conseill�re municipale	
<b>Bruno BERNARD</b> Conseiller municipal D�l�gu� aux Finances	
<b>Jean-Fran�ois V�RON</b> Conseiller municipal	
<b>Benjamin JALON</b> Conseiller municipal	
<b>Dorothe� PEROT</b> Conseill�re municipale	
<b>Charl�ne VENOT</b> Conseill�re municipale	Absente excus�e
<b>Marion MERCIER</b> Conseill�re municipale	Absente excus�e
<b>Charlotte BOTTEMINE</b> Conseill�re municipale	
<b>Val�rie CHEVRY</b> Conseill�re municipale	
<b>Mathieu BARTH�LEMY</b> Conseiller municipal	
<b>Patrick CRON</b> Conseiller municipal	

